



## Discrimination pour handicap ou pas ? Versement PERECCO

-----  
Par CarrotCake

Bonjour,

Je suis toujours salariée de mon entreprise mais suite à un accident de voiture non responsable il y a 5 ans et demi, je suis en invalidité 2 et je perçois la prévoyance.

Je voudrais vous poser une question pour savoir s'il s'agit de discrimination du fait de handicap.

Les salariés ont la possibilité de faire un versement volontaire dans leur PERECCO en juin et peuvent obtenir un abondement s'ils versent une certaine somme dessus.

Je voulais effectuer ce versement mais le service paie m'a dit que ce versement ne pouvait se faire que via un outil de paie auquel je n'avais pas accès car je ne perçois plus de salaire.

J'ai la possibilité de faire ce versement en décembre prochain via le site de la banque directement (ce qui n'est pas possible en juin). Or il y a une forte probabilité que je me fasse licencier pour inaptitude et dans ce cas je ne pourrais pas bénéficier de l'abondement.

Est-ce que le fait que les personnes n'ayant plus de paie cad les personnes en invalidité ne puissent pas réaliser leur versement en même temps que les autres salariés est discriminatoire ?

Je vous remercie pour l'éclairage que vous pourrez m'apporter,

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Il faudrait voir l'accord d'entreprise à un syndicat/avocat qui cadre ce PERECCO mais il n'est pas discriminatoire de cadrer cela la manière de l'alimenter par le biais de la rémunération perçue dans un contexte particulier .

Ce serait pareil pour les primes calculées sur la rémunération ou qui prend en compte les absences : ce n'est pas discriminatoire non plus que vous n'y ayez plus droit .